

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2013

Le 13 mai 2013, sur convocation régulière du Maire en date du 7/05/2013, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :
Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Jean-Marc Bousset).

Corinne DEBUIGNE a été nommée secrétaire de séance.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET BUDGET 2013 – CAVEAUX

Jean-Marc Bousset présente le bilan 2012 et le budget 2013 « caveaux » qui est en fait un budget de gestion de stock

	Compte administratif 2012	Budget 2013
Dépenses fonctionnement	3 576.04	3 396.04
Recettes fonctionnement	3 398.44	3 396.04
Résultat	- 177.60	
Dépenses d'investissement	3 218.44	6 436.88
Recettes d'investissement	0	6 436.88
Résultat	- 3 218.44	

Les résultats 2012 sont reportés au budget 2013 – l'équilibre de la section d'investissement du budget 2013 se fait par une avance du budget communal de 3 218.44 € (DM 01-a-13052013).

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion de la trésorerie ainsi que le compte administratif 2012 (sauf le Maire) qui lui correspond ainsi que le budget 2013.

2- MAIRIE : POINT FINANCIER ET POINT SUR TRAVAUX

Avant de laisser la parole à Jean-Marc Bousset, le Maire, à l'occasion de cette première réunion de Conseil Municipal dans les nouveaux locaux, rappelle que la nouvelle mairie est ouverte au public depuis le 2 mai.

Outre quelques petites difficultés en particulier avec EDF pour le branchement électrique, le déménagement exécuté le jeudi 25 avril s'est bien déroulé ; il remercie les secrétaires pour l'organisation et la préparation des cartons avec tri et archivage préalable facilitant ainsi la tâche des Conseillers Municipaux et des agents techniques pour la répartition dans les

différentes salles de la mairie. Le Maire remercie tous les participants ainsi que le SUPER U qui avait prêté un camion pour cette journée.

a) **Point financier chantier mairie**

Jean-Marc Bousset, rappelle que mis à part quelques aléas de chantier (en particulier la fin des travaux extérieurs), les travaux se sont bien déroulés. Il distribue aux conseillers municipaux un récapitulatif des marchés signés pour cette mairie avec les paiements déjà effectués pour chaque entreprise ainsi que pour les cabinets d'architectes, de conseillers thermiques, techniques ou d'ingénierie.

A ce jour, le total des marchés et avenants signés s'élèvent à 704 950 € TTC.

Jean-Marc Bousset fait passer également une situation financière des investissements de la commune, prévus au budget 2013 et réalisés à la date du 10 mai. Il informe qu'il a contacté les services de la Préfecture qui gèrent les demandes de subventions : outre l'aide pour l'informatique de la nouvelle mairie non retenue, le dossier pour les travaux de voirie de la Charrière Salée doit repasser à la réunion d'octobre.

Il s'inquiète car on lui a répondu que, non seulement Pouilley les Vignes a déjà reçu beaucoup d'aides en matière de voirie, mais les sommes allouées diminuent. Il alerte le Conseil Municipal sur l'obligation, le cas échéant, de recourir à l'emprunt pour combler le manque de recettes.

Demande de subvention à la CAGB dans le cadre de la valorisation des CEE

Ayant interrogé les services de la CAGB en novembre 2012 sur la possibilité d'obtenir une aide dans le cadre du « fonds d'aide aux communes pour l'isolation et le développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine », Jean-Marc Bousset présente la convention à signer avec la CAGB pour l'entrée de la commune dans le dispositif de mutualisation et vente de Certificats d'Economie d'Energie.

La CAGB est le coordonnateur de l'opération, collecte les informations données par la commune (factures – attestations des entreprises – certificats de fin de travaux...), adresse les dossiers au pôle national CEE puis reverse les recettes à hauteur de 50 % (les 50 % restants alimentent le fonds « Isolation et énergies renouvelables »

Bernard Maisse regrette que seulement 50 % reviennent à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et nomme Jean-Marc Bousset, référent en charge du suivi de ce dossier et l'interlocuteur du Grand Besançon.

b) **Point sur travaux**

Jean-Marc Bousset indique qu'il n'y a pas eu de surprises importantes sur ce chantier ; Bernard Maisse confirme que les avenants proposés par le maître d'œuvre étaient tout à fait normaux et justifiés. Par contre, il fait une remarque sur le nettoyage du parking par les entreprises qui aurait dû être fait avant l'ouverture au public.

A ce sujet, Jean-Marie Débois demande ce qui est prévu pour le parking : un nettoyage et le traçage de places pour handicapés. Le marquage des autres emplacements sera fait par la suite par les services techniques communaux.

Jean-Marie Débois regrette que la porte d'entrée, même si elle est aux normes, ne soit pas plus haute.

Franck Gibertini pose le problème de fin de travaux du parvis: un nouveau rendez-vous avec l'entreprise ACCOBAT doit avoir lieu en début de semaine 21.

3- JURY D'ASSISES 2014

Le recrutement des jurés s'effectue à partir d'une liste annuelle établie en fonction de la population – pour Pouilley, le chiffre est de 1 juré.

La commune doit tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui indiqué (les personnes doivent avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit)

Les personnes désignées pour être sur la liste préparatoire communale sont :

NOM et Prénoms	Adresse
ROBERT PHILIPPE	14, rue de la Fontaine 25220 Roche lez Beaupré
DUFOURT épouse PIRANDA MARGUERITE	30, rue Victor Hugo Pouilley les Vignes
FROMENT BERNARD	20, rue des Fontaines Pouilley les Vignes

4- TARIFS COMMUNAUX

Jean-Michel Faivre rappelle que certains avaient demandé à revoir les tarifs communaux. Jean-Marc Bousset a adressé aux conseillers municipaux un rappel des tarifs communaux appliqués ainsi que les tarifs de quelques communes avoisinantes.

Il rappelle qu'en 2008, le Conseil Municipal a décidé de ne plus louer la salle des fêtes aux particuliers non appuliens et que l'encaisse est passée de 11 000 € (en moyenne) à environ 5 000 €.

Sur question de Bernard Maisse quant au coût d'utilisation, Jean-Marc Bousset indique qu'effectivement il faudrait faire un coût de revient sur l'été et en hiver (chauffage)

Le Maire rappelle que les Appuliens payent ces frais d'entretien alors qu'ils « profitent » de la salle une fois dans leur vie. Quant aux associations qui payent 80 €, ce tarif préférentiel est une aide supplémentaire pour leur fonctionnement.

Après un court débat, Jean-Marc Bousset propose les tarifs suivants :

Salle des fêtes

- Pas de changement pour les Appuliens
- Pour les extérieurs : - 1 journée = 450 € (400 auparavant)
- 1 week-end = 670 € (620 auparavant)

La location sera faite sur la salle des fêtes complète (avec bar et cuisine)

Droits de place

- 20 € (à la place de 10 €)

Distillerie

- 20 € pour les Appuliens

- 30 € pour les extérieurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs applicables pour toute nouvelle demande.

5- ETUDE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'AUDEUX SUR LA LANTERNE

Le Maire présente, sur écran, l'étude réalisée par la société Eaux Continentales pour le compte du SICA, sur le ruisseau de la Lanterne ; l'objectif de cette présentation est l'information car des rencontres sont envisagées avec les communes concernées et le Président du SICA pour faire avancer ce dossier de réhabilitation de rivière.

Annelise Brayer souligne en effet l'importance d'une approche cohérente des scénarios à retenir de la part des différentes communes (Pelousey, Chaucenne, Emagny, CHEvigney). Elle fait un rapide historique de l'opération dont l'étude a été rendue fin 2012 et qui est consultable en mairie. La restauration de la qualité physique de la Lanterne est un levier qui permettra de contribuer à la progression de la qualité biologique et de la qualité de l'eau.

Claude Juillet indique que Chaucenne est à l'initiative du projet et commente les vues des différents scénarii apparaissant à l'écran. Il donne les coûts des 5 programmes proposés, selon les préconisations : 6 000 à 60 000 €, avant subvention. L'engagement financier de la commune dépendra de la qualité de la réhabilitation choisie.

Sur question de Sophie Zecchini par rapport à l'entretien obligatoire des riverains, le Maire rappelle que le P.L.U fixera les règles pour les constructions nouvelles. Annelise Brayer confirme qu'il appartient aux riverains d'entretenir les berges dans le respect des normes environnementales.

6- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

P.L.U

Le Maire indique que le commissaire enquêteur a été nommé ; il s'agit de M. Ambonville – l'enquête publique se déroulera du 5 juin au 5 juillet 2013 et le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie, les :

- Mercredi 5 juin de 16h à 19h
- Jeudi 13 juin de 9h à 12h
- Mardi 25 juin de 9h à 12h
- Vendredi 5 juillet de 15h à 18h

Les remarques se feront par écrit. Suite à cette enquête, le commissaire enquêteur fera une synthèse dans les 4 jours qui suivront puis remettra son rapport dans le mois qui suit. L'arrêt définitif du P.L.U interviendra en octobre 2013 pour être opérationnel en janvier 2014.

DEGRADATIONS DANS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe que, le 9 mai 2013, dans la soirée, une tentative d'incendie a été constatée dans les locaux occupés par la maternelle, au rez-de-chaussée de la mairie. Des détériorations ont également été constatées à la salle des fêtes et à la salle communale du presbytère.

Les dégradations sont les suivantes :

- Une vitre de la porte d'entrée à la maternelle (salle n°1)
- Deux vitres de l'entrée de la salle des fêtes (côté rue piétonne)
- Porte de la salle sous le presbytère endommagée
- Candélabres détériorés - rue piétonne
- Poubelle, posters (reproductions de peintures)

Une plainte a été déposée et une déclaration d'assurance a été faite ; le secrétaire général de la Préfecture ainsi que l'inspectrice d'académie se sont déplacés du fait que l'école était touchée. Dominique Clerget rappelle le projet d'installation de caméras de surveillance aux abords des bâtiments communaux. Jean-Michel Faivre répond qu'effectivement il faudra constituer un dossier et déposer une demande de subvention d'Etat.

Sophie Zecchini se demande si la coupure d'éclairage n'a pas incité les jeunes à faire ces incivilités. Elle indique également que des jeunes montent sur le toit de la salle des fêtes.

AIRE DE JEUX

Bernard Maisse informe que les travaux d'aménagement de l'aire de jeux, dans le terrain communal rue des fontaines, ont commencé.

Ils devraient être terminés pour fin mai et l'installation des jeux pourra être faite en juin pour un accueil des enfants pour les vacances.

BIBLIOTHEQUE

Corinne Debuigne informe les Conseillers Municipaux qu'elle a été alertée par Estelle Peseux, agent à la bibliothèque, du problème de bénévoles pour les permanences du mercredi en particulier.

Elle demande à chacun de réfléchir aux personnes susceptibles de rejoindre l'équipe de la bibliothèque et de les inciter à contacter Estelle Peseux à la bibliothèque (03.81.55.49.05) ou la mairie.

STATIONNEMENT RUE DE LAUSANNE

Franck Gibertini pose à nouveau le problème du stationnement sur les trottoirs de la rue de Lausanne ; il souhaite qu'on demande l'enlèvement des véhicules en épave et il demande que les limites cadastrales soient vérifiées. Le Maire indique que le service routes du Département a déjà été interrogé à ce sujet.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Bernard Maisse indique qu'il a eu plusieurs remarques par rapport aux fermetures répétitives et rapprochées du secrétariat de mairie et demande au Maire de justifier ces fermetures.

- Pendant un mois, le secrétariat a fermé ses portes toute la journée du mardi pour préparer le déménagement (alors que d'habitude, la mairie est fermée uniquement l'après-midi)
- Le déménagement a eu lieu le jeudi 25 avril c'est pourquoi le secrétariat a été fermé du 25 au 30 avril pour le rangement des dossiers, sachant que les 29 et 30 avril, les professionnels (BURO INFO et Service du Conseil Général) installaient le matériel informatique et réinstallaient les logiciels MAGNUS.
- Le 2 mai, la mairie ouvrait ses portes au public et effectivement (« malheureusement ») les refermait pour le grand pont du 8 mai/ascension qui était donné à tous les agents communaux à temps complet et qui était fixé depuis janvier.

BRULAGE AUX ABORDS DE L'ETANG

Franck Gibertini demande si l'autorisation donnée au propriétaire de l'étang était justifiée pour cet important volume.

Jean-Michel Faivre indique qu'il a autorisé l'entreprise à brûler sur place afin d'éviter les voyages de camions vers les déchetteries.

Franck Gibertini regrette qu'une information préalable des gens des quartiers concernés par les fumées n'ait pas été faite.